



Les écologistes souhaitent l'application de «mesures concrètes» pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci concerneraient notamment le domaine des transports terrestres et aériens. JPDS

# Les Verts réclament un «plan climat» en bonne et due forme

**ENVIRONNEMENT** • *S'il n'est pas révisé, l'Agenda 21 du canton de Genève s'éteindra à fin 2010. Les écolos veulent en faire un vrai plan d'actions.*

**Contre le réchauffement**, il est urgent de ne pas attendre d'hypothétiques accords internationaux. Après l'échec du sommet mondial de Copenhague sur le climat, les Verts genevois ont décidé d'agir localement en proposant une modification de la loi cantonale sur l'Agenda 21. Leur but est d'instaurer un véritable «plan climat régional» à réviser tous les quatre ans en tenant compte du bilan de la précédente version.

Aujourd'hui, seule la tenue d'un «calendrier de législature» est inscrite dans cette loi avec des objectifs généraux à atteindre de quatre ans en quatre ans. Les écologistes, explique la députée verte Mathilde Captyn, veulent renforcer les actions du gouvernement en lui prescrivant un «catalogue de mesures concrètes» pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les domaines des transports ter-

restres et aériens, du bâtiment et de la production d'énergie. La modification de la loi introduit en outre deux objectifs chiffrés précis et intangibles, soit de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 40% d'ici à 2020 et de 95% à l'horizon 2050 sur la base des quantités émises en 1990. Ces chiffres ne tombent pas du ciel, assurent les auteurs du projet de loi, mais proviennent du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU.

**Aujourd'hui**, mentionne l'exposé des motifs, le Conseil d'Etat genevois dispose de plusieurs programmes d'actions, comme la conception générale de l'énergie, le concept cantonal de l'environnement, le plan de mesures pour la protection de l'air ou encore le plan ozone. Les Verts demandent de réaliser une synthèse de ces différents documents afin d'obtenir une vision

d'ensemble des activités menaçant l'équilibre climatique et de mettre en place des plans d'actions coordonnés dans chacun de ces secteurs.

**Enfin, la modification** des Verts vise à pérenniser l'existence de cette loi à long terme, car sa validité échoit automatiquement à fin 2010 si elle n'est pas révisée d'ici là. Pour l'heure, le Conseil d'Etat n'a encore rien transmis au Législatif, s'inquiète Mathilde Captyn, ce qui lui fait craindre la disparition de l'Agenda 21 du canton «par négligence».

En proposant cette réforme législative, les écologistes souhaitent également que le canton, hôte de nombreuses organisations internationales, montre l'exemple en matière de développement durable. Et accessoirement contribue à créer des emplois «verts». MICHEL SCHWERI